

Prisons françaises ? L'état des lieux...

CVSTOS

Présent, n° 6937 du jeudi 1^{er} octobre 2009

CVSTOS : Prisons françaises ? L'état des lieux...

Voici un petit livre, je dirai plutôt un constat, établi par un expert, qui, en plus d'être renseigné, précis et exact, est, de surcroît, intelligent.

Il a ce qui manque à un trop grand nombre d'observateurs, le recul de celui qui connaît l'histoire, et sait remonter des effets aux causes.

De surcroît, il ne respecte aucun tabou, ce qui lui permet d'analyser en toute liberté, et, donc, en toute vérité.

Qui ose dire, aujourd'hui, que notre système pénitentiaire, comme, d'ailleurs, notre système pénal, vit sur des *a priori*, vieux de près de trois siècles, issus de réflexions bien littéraires et bien superficielles, de César Beccaria et de Jérémie Bentham : Il serait temps de mettre à jour notre analyse, en gardant ce qu'il peut y avoir d'intéressant, dans leurs propos, mais aussi, en méditant sur l'échec évident de leur théorie de « *l'enfermement généralisé des condamnés* » et de la prison panoptique idéale où un petit nombre de gardiens sait tout de la vie d'un très grand nombre d'internés.

Qui dira la pauvreté, l'infirmité, de cette théorie, dont la seule explication réside dans la volonté de leurs auteurs, de prouver que la société des hommes pourrait se passer de la peine de mort, et, plus encore, que l'idée majeure de tout système pénal humain était d'éviter la peine de mort

Personne n'est partisan de la peine de mort. Mais un système pénal, comme un système pénitentiaire, ne se construit pas, d'abord, en fonction de l'abolition nécessaire de cette peine. Ce qui doit être recherché, par priorité absolue, est la justice, le vrai châtement du coupable, la plus droite réparation du dommage à la victime, la protection de la société, le bien commun temporel des personnes. Il se peut que, dans certaines circonstances, le respect de ces valeurs fondamentales exige que soit infligée la peine de mort. Il est hautement souhaitable de pouvoir s'en passer. Mais l'abolition de cette peine n'est, en aucune manière, un dogme qui s'imposerait absolument, en préalable inévitable, à toute réflexion sur le système pénal.

Telle fut l'erreur de Beccaria, d'où découlent l'inflation pénitentiaire, l'enfermement généralisé et continu, et, en corollaire, l'absence de recherche des peines de substitution.

L'auteur le dit, dans une formule lapidaire, qui doit faire réfléchir, « *La peine de mort est abolie. Mais cette année, comme les précédentes, on a mis à mort clandestinement une centaine de prisonniers* ». La peine de mort en prison est la plus scandaleuse hypocrisie de ce système... sans compter le pourrissement, la dégradation, les sévices, les viols, un enfer sur la terre.

Après plus de quarante ans d'expérience d'avocat, je confirme totalement ce jugement d'un juge sur les instruments de la justice. Il faut sortir du système Beccaria. Il faut retrouver notre liberté d'analyse et notre faculté de conclure, sans qu'aucun tabou nous entrave dans cette recherche.

Le système parfait n'existe pas. Celui de Bentham qui se voulait proche de la perfection technique est radicalement obsolète. Le vrai point de départ est de savoir que notre justice répressive est à la fois nécessaire et imparfaite. Donc, elle sera toujours perfectible. Il en va de même pour les peines qu'elle doit infliger. Mais nous sommes aujourd'hui certains d'une seule chose : c'est que le système d'enfermement généralisé, construit au XVIIIe siècle dans la tête d'idéologues dont le but, éloigné de toute justice, était d'abord d'obtenir l'abolition de la peine de mort, a fait faillite : que ce système est inhumain, dangereux, mortifère, corrupteur, injuste. Il cumule tous les défauts, y compris celui de la peine de mort qu'il prétendait abolir. Il doit être radicalement transformé.

La parole est maintenant à l'expérience, à l'imagination, et au bon sens.

Jacques Trémolet de Villers

Les Annonces de la Seine, n° 62 du 12 novembre 2009

Au fil des pages

Prisons françaises ? L'état des lieux...

Aujourd'hui les prisons françaises débordent. Au 1^{er} janvier 2009, on a recensé 62 252 individus écroués, pour 52 000 places... En état des lieux s'impose. Quelle est la vie quotidienne des détenus ? Qui sont les occupants des prisons françaises ? Qu'en est-il de la violence en détention, du suicide et du désespoir tant évoqués ces derniers temps ? Quelle réforme adopter ? Autant de questions souvent laissées sans réponses.

L'auteur, juriste de formation et haut fonctionnaire à la retraite ayant pratiqué les institutions internationales et européennes, a eu l'occasion, au cours de nombreux séjours à l'étranger, de comparer les différents systèmes pénitentiaires d'Europe et d'Amérique du Nord. Il répond avec précision aux questions que l'on est en droit de se poser sur le problème endémique de la surpopulation carcérale et nous permet de réexaminer les fondements et les justifications de la peine universelle d'enfermement.

* L'article 2009-671 bis page 12 du numéro 61 du 5 novembre 2009 (rubrique au fil des pages) était erroné et justifie cette nouvelle parution dans le présent numéro.

Présent, n° 6973 du samedi 21 novembre 2009

Un livre grave

Sous le pseudonyme de Custos, un juriste de formation et haut fonctionnaire à la retraite dresse un état des lieux des prisons françaises. Même si l'on savait beaucoup de choses, ce que l'on apprend est effrayant ou effarant. Les chiffres du surpeuplement pénitentiaire sont bien connus : 62 744 individus incarcérés, au 1^{er} février 2009, pour moins de 52 500 places. La règle définie en 1875 – un détenu par cellule – n'est plus respectée depuis longtemps. Sur les personnes incarcérées, à peu près une sur cinq est un étranger.

Quand l'administration pénitentiaire ne peut plus faire respecter les règles établies, le législateur change la loi ou l'administration adapte les règlements à la réalité. Ainsi, une loi du 22 juin 1987 a supprimé l'obligation du travail des condamnés. Il s'agissait de poursuivre « l'humanisation des prisons », l'abolition du travail forcé étant considérée comme un progrès. La réalité est autre. Outre la rémunération qu'il apportait, « le travail

procurait aux détenus une occupation qui leur permettait de supporter le poids de l'enfermement ». Aujourd'hui, seuls 39 % des détenus ont une activité rémunérée.

L'auteur évoque aussi de manière détaillée l'enseignement dans les prisons, les loisirs, les bibliothèques, la télévision : « Depuis 1975 les détenus avaient accès à la télévision (au prétexte de sa valeur éducative !), et depuis 1985 ils peuvent en disposer dans leurs cellules. Comme le contrôle des programmes est impossible, il se déverse dans la cervelle des détenus comme d'ailleurs dans celle du reste de la population française toutes sortes d'incitations au meurtre, au stupre, à la luxure et à la débauche. » On n'oubliera pas, non plus, la place grandissante de l'islam dans les prisons françaises.

La solution n'est pas dans l'augmentation des places de prison. Jacques Trémolet de Villers, dans l'intéressante préface qu'il donne à ce petit livre, parle de la machine pénitentiaire comme d'un « système inhumain, dangereux, mortifère, corrompueur, injuste. Il cumule tous les défauts, y compris celui de la peine de mort qu'il prétendait abolir ».

C'est la théorie de « l'enfermement généralisé des condamnés » – elle date du XVIII^e siècle – qui est responsable de la lamentable situation des prisons françaises. L'abolition de la peine de mort et le désintérêt pour les peines de substitution (hormis le récent « bracelet électronique ») sont responsables de l'inflation pénitentiaire. « La parole est maintenant à l'expérience, à l'imagination et au bon sens », écrit Jacques Trémolet de Villers.

Yves Chiron

Rivarol, n° 2929 du 27 novembre 2009

Prisons françaises ? L'état des lieux...

C'est un constat de faillite qu'annonce Jacques Trémolet de Villers dans sa préface. Celui qui l'établit est un excellent spécialiste du terrain, bien connu des lecteurs de *Présent*. Avec réalisme et sans démagogie, il répond à toutes les questions que l'on peut se poser sur l'univers carcéral. Celui-ci est d'abord globalement surpeuplé : 62 000 écroués (dont 16 000 prévenus) pour 52 000 places. Tous les problèmes sont évoqués, souvent très pénibles – la sodomie trop courante, les viols nombreux et la loi du silence – mais aussi l'insuffisance de la formation professionnelle, la domination de l'islam et son prosélytisme, l'enseignement difficile et dépassé – 20 % des prisonniers sont analphabètes.

Combien d'étrangers détenus ? Officiellement, l'estimation était en 2007 de 20 %. Chiffre trompeur puisqu'il ne tient pas compte des naturalisés et des binationaux, si bien qu'on arrive à 50 % de musulmans dans les établissements entourant les métropoles, et jusqu'à 80 % dans le Nord, à Paris et en Provence.

Combien de personnels ? Il y a 23 500 surveillants sur un effectif de 32 000 pour toute la pénitentiaire. Avec un problème récent : la proportion croissante de femmes surveillantes (plus du tiers). Or les détenues ne constituent que 4 % du total. Ces *matonnes* sont donc affectées en majorité dans des prisons masculines... avec des résultats divers.

Évidemment, il est question dans ce livre de la violence en détention, du désespoir et des suicides. L'auteur a une formule terrible : « *La peine de mort est abolie. Mais cette année, comme les précédentes, on a mis à mort clandestinement une centaine de prisonniers* » malgré l'humanisation des parloirs.

Au-delà de ce voyage dans le borbier carcéral, « Custos » remet en cause les idéologues

du XVIII^e siècle comme Beccaria, « le Rousseau italien », et Bentham rejoint Me Trémolet de Villers qui pense que « *le système carcéral doit être radicalement transformé* ». Oui mais comment, quand et pour qui ? La question paraît insoluble tant que ne sera pas jugulée l'immigration avec son corollaire, la déculturation, par nature criminogène

J.-P. A.

Monde & Vie, n° 820, 12 décembre 2009

« Il ne faut pas avoir d'*a priori* idéologique »

Prisons françaises ? L'état des lieux... est le titre d'un essai récemment paru, sous la signature de Custos. Sous ce pseudonyme, l'auteur de ce court ouvrage, juriste de formation et haut fonctionnaire à la retraite ayant longuement pratiqué les institutions internationales et européennes, dresse un état des lieux sans fards du système carcéral français. Il a bien voulu répondre à nos questions.

– **M&V : Vous parlez d'une « peine de mort en prison », n'exagérez-vous pas ?**

– **Custos :** À l'origine, l'enfermement était surtout une peine ecclésiastique, frappant un clerc qui avait fauté et que l'on éloignait au sein d'un couvent. Sinon, la prison était une mesure de sûreté afin de conserver à la disposition de la justice des personnes en vue de leur jugement. Le changement radical s'opère au cours du XIX^e siècle lorsque, d'une mesure de sûreté, on a fait de l'enfermement une peine. Et une peine qui ne s'applique pas à des esprits religieux, mais, la plupart du temps, à de purs actifs, des manuels, des manœuvres, pour qui la vie en cage est une véritable torture, **sinon physique, au moins psychologique**. Avec les résultats que l'on connaît en termes de suicides en prison, mais également de meurtres entre détenus. Pour les longues peines, la prison représente une mort à petit feu: ils n'ont rien à faire, pratiquement rien n'est fait pour les tirer de leur ennui. La seule issue est le suicide. Tous ces gens-là sont d'ailleurs sous calmants, pilules diverses et neuroleptiques. Pour toutes ces raisons, il est possible de parler d'une peine de mort en prison.

– **Où faut-il chercher l'origine des carences du système pénitentiaire français ?**

– Elles sont lointaines: il faut remonter à César Beccaria, l'auteur de *Des délits et des peines*, qui, au XVIII^e siècle, demandant l'abolition de la peine capitale, a préconisé l'enfermement généralisé. C'est en partant de ce fondement idéologique, qui est le bannissement de la peine de mort par principe, que nous en sommes arrivés à la situation aberrante actuelle.

– **Que faudrait-il faire ?**

– Il ne faut pas avoir d'*a priori* idéologique. Certains types de criminels – je pense par exemple aux délinquants sexuels, qui sont des récidivistes en puissance –, recommenceront s'ils ne sont pas enfermés. Et si l'on ne veut pas les enfermer définitivement, il faut envisager la peine capitale comme une solution possible dans certains cas extrêmes. Quant aux autres criminels ou délinquants, il faut leur trouver des occupations utiles par lesquelles ils se rachèteront auprès de la société et de leur victime. La semi-liberté, comprise comme l'enfermement la nuit et le travail le jour, est une solution qui me semble convenir dans de nombreux cas. Malheureusement, ces places de semi-liberté sont peu nombreuses.

– **Et les travaux d'intérêt général ?**

– C'est parfois une solution. Je pense notamment à une expérience menée dans les

années 80 par l'amiral Brac de la Perrière. Il s'agissait d'une formation fondée sur la vie en plein air, une forte discipline de type militaire et une orientation vers des formations manuelles. Ça a remis sur le droit chemin nombre de jeunes gens qui, arrivés en prison, n'avaient aucune formation, aucun métier entre les mains. Il y a des solutions à apporter, de ce type ou différentes, mais du fait de préjugés idéologiques et du fait des normes européennes qui assimilent toute forme de travail forcé à de l'esclavage, il est difficile de les mettre en place à grande échelle. Il faut savoir que le travail d'intérêt général ne peut être appliqué en France que sur la base du volontariat.

Propos recueillis par Camille Séchan

Province de Namur, janvier 2010

CLES DE LECTURE POUR LE MEDICO-SOCIAL

Prisons françaises ? L'état des lieux...

Comment se déroule une journée en prison ? Qui sont les prisonniers français ? Voici un rapide état des lieux de la question.

Présent, n° 7074 du jeudi 1^{er} avril 2010

Custos : La désinformation autour des prisons françaises

Custos publie un étonnant petit ouvrage aux éditions Fol'Fer : *Prisons françaises ? L'état des lieux...* Il y répond avec précision aux questions que l'on se pose sur le problème endémique de la population carcérale et nous dresse un état des lieux concis et lucide. – C.R.

— *Au moment où se déchaîne contre le journaliste Eric Zemmour un véritable lynchage, pourriez-vous dire qui sont réellement les occupants des prisons françaises ?*

— Les prisons françaises sont à l'image de la délinquance en France : malgré des statistiques toujours plus menteuses, la délinquance augmente avec la baisse générale de la moralité publique ; car les services de police et de gendarmerie sont impuissants à mettre la main sur tous les délinquants : ils ne peuvent être partout à la fois.

Il faut distinguer en gros deux sortes de délinquants : les délinquants qui sont domiciliés en France, qui y sont à demeure, et les itinérants.

Nous avons en effet toutes sortes de trafiquants, qui franchissent de plus en plus facilement nos frontières (à vrai dire inexistantes ou presque, en raison des accords de Schengen et de la reconversion du Service des douanes). Ils viennent piller nos œuvres d'art, cambrioler les logements mal surveillés, dépouiller les vieillards sans méfiance. Ou encore ils importent des drogues (cocaïne, héroïne chanvre indien, LSD) dont la consommation augmente de pair avec le désarroi d'une population qui a perdu tous ses repères.

Ces délinquants itinérants sont les plus difficiles à arrêter, mais certains se font prendre, et ils forment une part de la population des prisons : ce sont les Latino-Américains porteurs de drogue, les Européens d'Orient, proxénètes ou cambrioleurs ; les étrangers de toutes origines en situation irrégulière ayant commis des vols au pire pour survivre.

Les autres délinquants sont plus ou moins installés en France : beaucoup sont issus des banlieues à problèmes et participent de ces trafics qu'on appelle, par euphémisme,

« économie souterraine » ou commettent ces agressions (vols à la portière, vols à la roulotte, vols en bandes, vols à la tire) qui sont devenues habituelles sur tout le territoire, mais principalement en ville et dans les transports publics.

Je ne dirai pas que les autochtones n'ont aucune place dans les prisons, mais ils sont en minorité la plupart du temps.

De toute façon, vous le savez bien, les statistiques ethniques sont interdites en France. Mais, ne le seraient-elles pas, il faudrait encore s'entendre sur les critères : ainsi aux Etats Unis les Hispaniques ou Latino-Américains ne sont pas considérés comme « Blancs »

Selon les statistiques de l'Administration pénitentiaire, au 1er janvier 2009, 62 252 individus étaient écroués : on comptait 81,8 % de nationalité française et 18,2 % de nationalité étrangère parmi lesquelles on dénombrait 32,6 % d'Européens, 50,9 % d'Africains, 9,9 % d'Américains, 5,7 % d'Asiatiques et 0,9 % de nationalités diverses.

Comme je l'ai déjà dit dans mon livre, on ne tient pas compte de ceux qui ont d'autres nationalités en plus de la française et qui sont relativement nombreux ; et il faut aussi rappeler les naturalisations massives d'étrangers qui ont lieu chaque année.

— ***Quelle est la place de l'islam dans les prisons françaises ?***

— La place de l'islam dans les prisons est manifestement trop importante. Mais il faut distinguer.

Dans la société française, par oubli ou mépris de la religion chrétienne, on a laissé s'installer un islam qui est non pas une religion privée mais une religion publique. Aujourd'hui, grâce aux minarets et au voile islamique, les Français peuvent voir ce que représente l'islam.

Seulement très peu de gens ont ouvert un Coran et encore moins ont compris ce qu'il disait. Ne parlons pas de nos évêques qui, pour la plupart, confondent l'islam conquérant avec la Loi d'Amour du Christ.

A l'intérieur de la prison, plus encore qu'à l'extérieur, pour beaucoup, l'islam est une bouée de sauvetage. Même si on n'aime pas les « Barbus », faire partie de l'oumma (la communauté musulmane) est une protection, un réconfort, crée une certaine solidarité. Alors, quand on est perdu dans une prison déshumanisée, comme les prisons modernes tendent à l'être de plus en plus, se raccrocher à la loi musulmane est une sauvegarde : bien sûr, il faut apprendre quelques rudiments d'arabe, faire les cinq prières quotidiennes, jeûner durant le ramadan et ne pas manger de porc, mais pour ce dernier point c'est déjà habituel depuis l'école primaire.

Le président de la République comme les francs-maçons du Grand Orient semblent considérer qu'ils vont transformer l'islam en une religion soumise à la République de la même façon qu'ils ont soumis les évêques au pacte républicain. Mais rien n'est moins sûr : c'est dans les prisons que se recrutent une grande partie des combattants du djihad (la guerre sainte), et un jour cette guerre pourrait bien exploser d'une façon irrépensible.

— ***Quelles réformes pénitentiaires faudrait-il adopter ?***

— En fait, c'est plus qu'une réforme pénitentiaire qu'il faut envisager ; comme le dit Me Trémolet de Villers dans sa préface, il faut revoir entièrement notre système pénal. L'enfermement généralisé fut une erreur terrible qui continue de porter ses conséquences mortelles : depuis le début de l'année 2010 déjà 18 détenus se sont donné la mort et la modernisation des prisons ne peut guère y changer grand-chose.

En 2008, 115 suicides ont été comptabilisés par l'Administration pénitentiaire ainsi que 1 700 tentatives de suicide qui ont été empêchées par le personnel pénitentiaire.

En fait il conviendrait de redonner à l'emprisonnement son rôle original de mesure de sûreté : maintenir à la disposition de la Justice les suspects en attente de jugement ou pendant le cours de l'instruction.

Il faudrait inventer de nouvelles sortes de peines qui excluent cet enfermement doublé d'oisiveté et de solitude qui est une cause de pourrissement social, pour remettre en honneur des apprentissages et des travaux d'intérêt général sous surveillance pénitentiaire. Il conviendrait de faire preuve d'imagination pour tout à la fois protéger la société et les honnêtes gens, contraindre les condamnés à réparer le tort qu'ils ont causé et faire reprendre une discipline de travail aux individus encore aptes au travail. La réhabilitation des condamnés amendables doit passer par la culture de l'effort et du travail.

Propos recueillis par Catherine Robinson

Politique Magazine, n° 86, juin 2010

Prisons : les suicidés du désespoir

Si vous n'êtes pas un familier du monde carcéral (du bon ou du mauvais côté...), vous ferez bien des découvertes dans ce petit livre. Notamment une description de la vie quotidienne des détenus, racontée par le menu. Serait-ce pour satisfaire une simple curiosité de voyeur ? Ce serait oublier deux choses : d'abord que dans un monde où les libertés sont manifestement en recul, personne n'est complètement à l'abri d'une expérience imprévue ; et aussi que, pour les coupables, l'enfermement est une épreuve redoutable dont il faut se demander jusqu'à quel point elle est une sanction appropriée. C'est ce que fait sans détour l'auteur de ce petit livre – derrière le pseudonyme de Custos se cache un brillant magistrat – qui répond par la négative à la question. Avec un argument terrible : la peine de mort, si triomphalement abolie par M^e Badinter en 1981, a été subrepticement rétablie. Sous la pire forme : le suicide des détenus. Il y a un suicide tous les trois jours dans les prisons françaises. Conséquence d'un désespoir absolu, lié bien sûr à l'enfermement. Ce qui conduit Custos à s'interroger sur le bien-fondé de l'emprisonnement comme unique sanction des délits et des crimes. À l'origine de cette idée, on trouve deux hommes du XVIII^e siècle, César Beccaria et Jérémie Bentham. Custos referait-il le procès des Lumières ? Oui, et avec des procureurs implacables, les suicidés du désespoir. On ne peut lire les 75 pages de ce petit livre sans appréhension. Dans quelle société vivons-nous ? Jusqu'où le manque de lucidité sur la vraie nature de nos difficultés nous conduira-t-elle ? La répression de la violence – priorité policière et judiciaire indiscutable – exigerait que ses modalités d'application n'aggravent pas la situation. Custos vous en convaincra aisément.

Christian Tarente

Renaissance Catholique, n° 111, mars-avril 2010

Prisons françaises ? L'état des lieux...

Sous un format réduit (75 pages) mais de façon exhaustive, voici une présentation très claire des principaux aspects de l'univers carcéral français.

L'auteur, Cvstos, connaît bien son sujet : cela fait en effet quelques décennies, dit-il, qu'il fréquente les prisons mais, s'empresse-t-il d'ajouter, «*du bon côté, du moins aux yeux des bonnes gens*». «*L'état des lieux*» qu'il dresse est rien moins que réjouissant. Il passe tout d'abord en revue les divers aspects de la vie quotidienne des détenus, depuis le lever

jusqu'aux visites en passant par les repas, les loisirs, le travail, etc. Il montre ensuite qui sont les occupants des prisons et qui sont les personnels, notamment féminin de plus en plus nombreux, qui les encadrent. Il évoque en passant la propagation de la religion islamique dans les prisons par l'intermédiaire des « aumôniers » musulmans.

L'auteur s'attache particulièrement à la violence en détention : « *La prison est un univers impitoyable. L'une des causes principales du suicide en milieu carcéral est (la) violence* ». En effet, il y a environ un suicide tous trois jours, ce qui permet à Cvstos d'affirmer que si la peine de mort est abolie en France depuis 1981, il y a « *une peine de mort clandestine, celle qui conduit au désespoir nombre des détenus* ». À cet égard, la loi de 1987 qui a supprimé l'obligation du travail des condamnés pour lui substituer un « droit au travail », c'est-à-dire une simple faculté offerte au détenu, a été particulièrement néfaste, engendrant l'oisiveté et le désespoir.

Cvstos remonte aux sources du système actuel d'enfermement généralisé, à Beccaria qui y voyait un moyen d'obtenir l'abolition de la peine de mort et à son disciple Bentham, inventeur de la prison idéale baptisée « panoptique ». « *Etat des lieux* » lamentable, mais qu'il faut connaître. Et quel meilleur moyen, à cette fin, que de lire cet ouvrage ?

Alain Rostand
